

Le 27 mars 2020 – Après 17h45

Communiqué de presse – Information réglementée

Convocation aux Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire du 28 avril 2020

Groupe Bruxelles Lambert convoque les actionnaires aux Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire (les « Assemblées ») qui se tiendront le mardi 28 avril 2020, respectivement à 14 heures et 15 heures, au siège (Auditorium Jacques Thierry, niveau - 1), avenue Marnix 24 à 1000 Bruxelles.

Veuillez consulter ce [lien](#) pour de plus amples informations concernant les ordres du jour, les conditions d'admission et les modalités de vote à ces Assemblées.

Par mesure de précaution, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au coronavirus, les modalités de participation aux Assemblées pourraient être restreintes à la suite de décisions des autorités publiques ou pour des raisons de sécurité. Les actionnaires sont dès maintenant invités à participer aux Assemblées, dans la mesure du possible, par vote par correspondance ou par procuration adressée à la société, conformément aux modalités de participation définies à la fin de la convocation. La société suit la situation de près et informera les actionnaires, par communiqué de presse et sur son site internet, des mesures additionnelles qui pourraient s'imposer en ce qui concerne la participation aux Assemblées.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a notamment pour objet de renouveler l'autorisation de rachat d'actions propres et le capital autorisé. Elle a également pour objet de modifier les statuts afin de mettre en œuvre le nouveau Code belge des sociétés et des associations (« CSA »). La principale modification proposée à ce sujet concerne l'introduction du droit de vote double. Il est proposé qu'un droit de vote double soit attribué aux actions nominatives qui sont inscrites depuis au moins deux années sans interruption au nom du même actionnaire dans le registre des actions nominatives. Le délai de deux ans commence à courir à la date où les actions sont inscrites dans ce registre, même si la disposition statutaire n'existait pas encore au moment de l'inscription des actions. Toute action convertie en action dématérialisée ou transférée en propriété (sous réserve de certaines exceptions) perdra le droit de vote double à compter de sa dématérialisation ou de l'inscription de son transfert. Les autres modifications proposées aux statuts concernent une mise en concordance générale des statuts par rapport au CSA, ainsi qu'une modernisation de ceux-ci. Le projet de nouveaux statuts est disponible sur le site Internet de la société (<https://www.gbl.be>) (rubrique « Investisseurs » / sous-rubrique « Assemblée Générale »). Une version comparée des statuts identifiant chaque modification est également disponible sur le site Internet. La société ne propose pas de modifier sa structure de gouvernance.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à :

Xavier Likin
Directeur Financier
Tél : +32 2 289 17 72
xlikin@gbl.be

Sophie Gallaire
Responsable des Relations Investisseurs
Tél : +32 2 289 17 70
sgallaire@gbl.be

À propos de Groupe Bruxelles Lambert

Groupe Bruxelles Lambert ("GBL") est une société à portefeuille reconnue, cotée en bourse depuis plus de soixante ans et présentant un actif net réévalué de EUR 20 milliards et une capitalisation boursière de EUR 15 milliards à fin décembre 2019. GBL est un investisseur de premier plan en Europe, privilégiant la création de valeur à long terme et s'appuyant sur une base actionnariale familiale lui apportant stabilité et soutien. GBL s'efforce de maintenir un portefeuille diversifié de grande qualité composé de sociétés d'envergure mondiale, leaders dans leur secteur, auprès desquelles elle peut contribuer à la création de valeur en sa qualité d'investisseur professionnel actif. GBL cherche à offrir à ses actionnaires un rendement attractif, se traduisant par un dividende durable et la croissance de son actif net réévalué.

GBL est cotée sur Euronext Brussels (Ticker : GBLB BB ; ISIN code : BE0003797140) et fait partie de l'indice BEL20.